



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 22 mai 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Carl Grimard, conseiller du quartier 3

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h30.

2. Prière

Le conseiller Mario Zanth fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-101

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires (Aucune)

5. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2019-102

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

5.1. Adoption du procès-verbal de la réunion à huis clos du 15 avril 2019

5.2. Proposition du CIH - mise à jour

5.3. Dossier de ressources humaines - lettre d'un employé

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h32 et retournent dans la salle du conseil à 18h55.

RÉSOLUTION 2019-103

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

7. Annonces

Le maire Desjardins annonce que le 27 mai aura lieu une réunion d'information pour les personnes touchées par les inondations.

Le maire Desjardins annonce que la lieutenante gouverneur de l'Ontario viendra faire une visite à la Cité de Clarence-Rockland le 30 mai prochain.

Le maire Desjardins annonce que demain des représentants du gouvernement du Canada seront présents au parc Alphonse Carrière à Hammond afin d'annoncer officiellement leur appui pour la construction d'un parc accessible.

Le maire Desjardins annonce que la semaine prochaine aura lieu la cérémonie de pelletée de terre pour le parc Alain Potvin, situé au coin de la rue St-Jean et du boulevard Docteur Corbeil.

8. Période de Questions/Commentaires

Rolland Labonté, représentant sa fille demeurant au 1573 chemin Rollin, demande si l'entrepreneur qui est venu faire les travaux sur le terrain de sa fille avait un permis. Julian Lenhart explique que la Cité engage des entrepreneurs généraux pour faire les travaux, mais qu'il lui est possible d'engager des sous-traitants. Il ajoute que le processus d'appel d'offre a été respecté.

9. Items des membres du Conseil

9.1 Résolution de membre présentée par le conseiller Mario Zanth, appuyée du conseiller Don Bouchard au sujet des cages à poules dans le secteur urbain

RÉSOLUTION 2019-104

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Don Bouchard

ATTENDU QUE le conseil a été approché par des propriétaires de la zone urbaine qui veulent avoir des cages à poules dans leurs cours;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'administration soit mandaté à préparer un rapport pour expliquer le processus qui doit être entamé pour allouer l'installation de cages à poules dans les zones résidentielles urbaines de Clarence-Rockland.

ADOPTÉE

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2019-105

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Christian Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 22 mai 2019 soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière - 15 avril 2019
- b. Comité plénier - 15 avril 2019
- c. Réunion spéciale - 24 avril 2019
- d. Réunion spéciale - 10 mai 2019

10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Comité consultatif sur l'accessibilité du 5 février 2019
- b. Conseil d'administration de la bibliothèque publique du 16 avril 2019

10.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 15 avril 2019

- a. Résolution pour protéger la rivière des Outaouais
- b. Résolution pour appuyer la municipalité de Grey Highlands concernant la réduction et/ou la perte potentielle de l'allocation de Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO)
- c. Résolution pour adopter l'amendement proposé à la politique LOI2014-01 – Organismes sans but lucratif (OSBL)

10.4. Résolution pour nommer un membre au sein du Comité consultatif en accessibilité

10.5. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 24 mars 2019 au 4 mai 2019, au montant brut de 834 478,99\$ et montant net de 576 189,58\$

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2019-105:

10.3a. ATTENDU QUE *Les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) est un consortium d'entreprises privées faisant la gestion et le développement des sites, installations et propriétés nucléaires appartenant à Énergie Atomique du Canada Limitée (EACL); et*

ATTENDU QUE *LNC a soumis à la Commission Canadienne de sécurité nucléaire un plan pour une installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) pour les déchets radioactifs aux laboratoires de Chalk River en Ontario; et*

ATTENDU QUE *le site prévu pour le IGDPS est situé sur un flanc de colline, dans une zone marécageuse et sismique, à moins d'un kilomètre de la rivière des Outaouais; et*

ATTENDU QUE LNC a proposé d'ériger un monticule artificiel d'une hauteur de 5 étages sur une surface dans une zone de 16 hectares; et

ATTENDU QUE de l'instant présent jusqu'en 2070, LNC estime que le IGDPS contiendra 1 million de mètres cubes de déchets radioactifs, incluant des matériaux radioactifs avec des demi-vies très longues; et

ATTENDU QUE le site proposé pour de IGDPS est près d'une source vitale d'eau potable pour une large population; et

ATTENDU QUE LNC a soumis à la Commission Canadienne de sécurité nucléaire un projet de déclasser le réacteur de démonstration (NPD) à Rolphton, Ontario; et

ATTENDU QUE LNC propose d'enterrer le réacteur NPD de Rolphton et ses composantes radioactives dans du mortier et du béton; et

ATTENDU QUE le réacteur NPD de Rolphton est situé à moins de 200 mètres de la rivière des Outaouais; par conséquent

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Cité de Clarence-Rockland s'oppose au plan de créer une installation de gestion des déchets près de la surface dans une zone marécageuse et systique, situé à moins d'un kilomètre de la rivière des Outaouais, laquelle est une source majeure d'eau potable pour une population de plusieurs millions de gens; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Cité de Clarence-Rockland s'oppose au plan d'enterrer le réacteur NPD de Rolphton dans du ciment sur le site se trouvant à moins de 200 mètres de la rivière des Outaouais.

10.3b. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Cité de Clarence-Rockland appuie la résolution de la municipalité de Grey Highlands concernant la potentielle réduction ou perte de l'allocation du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO).

10.3c. ATTENDU QUE les Services communautaires reçoivent plusieurs demandes de reconnaissance d'organismes sans but lucratif annuellement; et

ATTENDU QUE la politique LOI2014-01 indique que chaque demande de reconnaissance doit être approuvée par le conseil municipal;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte les amendements proposés à la politique LOI2014-01 Organismes sans but lucratif (OSBL), dans le but de permettre au directeur du service d'évaluer et d'approuver les demandes reçues, tel que recommandé.

10.4 *ATTENDU QU'il reste des postes vacants au sein du Comité consultatif en accessibilité ;*

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil accepte de nommer Mme Diane Saumure à titre de membre du comité consultatif sur l'accessibilité pour le reste du terme.

10.5 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE* les salaires payés pour la période du 24 mars 2019 au 4 mai 2019, au montant brut de 834 478,99 \$ et montant net de 576 189,58 \$, soient adoptés tel que recommandé.

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Rapport de fin d'année 2018

RÉSOLUTION 2019-106

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Samuel Cardarelli

QUE le Rapport no. FIN2019-019 soit reçue à titre d'information.

ADOPTÉE

11.2 États financiers 2018

a. Présentation

Annie Blanchard fait la présentation des états financiers.

b. Adoption des états financiers

RÉSOLUTION 2019-107

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte les états financiers de la Cité de Clarence-Rockland, tels que préparés par la firme BDO Canada pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.3 Comptes payés

RÉSOLUTION 2019-108

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés pour la période du 8 avril 2019 au 12 mai 2019, au montant de 3 193 452,57 \$ soient adoptés tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.4 Nouvelle Politique de location de salle proposée – Réservation en ligne

RÉSOLUTION 2019-109

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Don Bouchard

ATTENDU QUE la politique actuelle pour la gestion des locations des salles communautaires a besoin d'être mise à jour et adaptée pour refléter le futur système de réservation en ligne;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte la politique LOI2019-01, étant la politique pour établir les lignes directrices afin de gérer les locations des salles communautaires municipales, effectif le 1^{er} juin 2019, abrogeant la politique LOI98-02; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement 2019-46 pour remplacer l'annexe J du règlement sur les frais d'usagers 2019-16, énonçant les nouveaux tarifs de location des salles communautaires inclus avec le rapport LOI2019-04-05.

ADOPTÉE

11.5 Parc Village Morris - Octroi du contrat pour la gestion du projet

RÉSOLUTION 2019-110

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE la firme Atrel Engineering a conçu tous les plans et devis pour la construction du parc Du Village Morris et que cette firme est donc là mieux placée pour effectuer la supervision des travaux ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte de déroger de l'article 17.3 de la politique d'approvisionnement afin d'adopter le règlement 2019-47 pour autoriser le Maire et la greffière à signer un contrat d'une valeur de 36 000\$ excluant la T.V.H. à la firme Atrel Engineering pour l'administration et la supervision des travaux de construction du parc Du Village Morris, tel que recommandé au rapport LOI2019-04-03.

ADOPTÉE

11.6 Octroi d'un contrat d'inspection et d'administration à Atrél Engineering pour les projets de remplacement des conduites d'eau des chemins Gareau et Pouliotte

RÉSOLUTION 2019-111

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Christian Simard

ATTENDU QU'UN contrat pour la conception et la préparation des plans et devis a déjà été octroyé préalablement à Atrél Engineering en juin 2018 par le biais du rapport INF2018-007;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve que le département d'infrastructure et aménagement du territoire dévie de la politique d'approvisionnement pour octroyer un contrat à source unique à Atrél Engineering pour l'inspection et l'administration du contrat du projet de remplacement d'aqueduc sur les rues Gareau et Pouliotte pour la somme de 96,000\$, excluant la TPS.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2019-112

Proposée par Christian Simard

Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.1. 2019-49 - Dédier un chemin public, chemin Clark, Partie 2 au Plan 50R-10739

12.2. 2019-55 - pour autoriser l'utilisation des fonds provenant du fonds de réserve pour l'entretien et la reconstruction du réseau routier afin de financer la reconversion de la surface dure en gravier

12.3. 2019-56 - pour nommer le conseiller Samuel Cardarelli à titre de membre du conseil d'administration de la bibliothèque publique

12.4. 2019-57 pour autoriser la signature d'une entente avec MTO - ARIS

12.5. 2019-58 pour nommer le parc situé dans le village Morris "Parc Alain Potvin Park".

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2019-113

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-48, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 22 mai 2019, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 19h45.

Guy Desjardins, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe